

MAIRIE LES DEUX ALPES
48 avenue de la Muzelle
38860 - LES DEUX ALPES

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2019

N° 2019.051

L'an deux mille dix-neuf, le 29 avril 2019 à 18h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 25 avril 2019, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire, M. Pierre BALME, maire délégué, Agnès ARGENTIER, Jean-Noël CHALVIN, adjoints, BALME Michel, MARTIN Jocelyne, MOREAU Françoise, DEBOUT Stéphanie, DEVAUX Jean-Pierre, ROY Sylvie, LESCURE Magali, BEL Florence, FOURNIER Jean-Luc, GIRAUD Laurent, LESCURE Hervé, conseillers municipaux.

Absents : ARLOT Maurice, POIROT Fabien, Romain CHARREL, Laurence CHOPARD, Emmanuel DURDAN, GONON Catherine, GUIGNARD Thierry.

Pouvoirs : Guylaine BARBIER donne pouvoir à Jean-Noël CHALVIN
Delphine BOURGEAT donne pouvoir à Jean-Luc FOURNIER
Jean-Luc BISI donne pouvoir à Pierre BALME
Nicolas CASSEGRAIN donne pouvoir à Jean-Pierre DEVAUX
Estelle FAURE donne pouvoir à Jocelyne MARTIN
Maryvonne DODE donne pouvoir à Florence BEL

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :

Mme Jocelyne MARTIN et Mme Sylvie ROY ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.5 - Subventions

Objet : Subvention à l'association HOKA (Himalaya Oisans Kunphan Association).

Monsieur le Maire a exposé au conseil municipal que, tous les deux ans, les Moniteurs de Ski des 2 Alpes donnent leurs anciennes tenues de ski au Syndicat des moniteurs qui, jusqu'à l'année dernière, se chargeait de les envoyer aux populations démunies de pays de montagne. Cette action passe souvent inaperçue pourtant elle participe et contribue à apporter un précieux soutien aux plus pauvres.

Le Syndicat des moniteurs ne se chargeant plus de cette action, la commune et les moniteurs de ski ont contacté l'association Hoka. Cette association construit des projets solidaires en faveur de l'enfance au Ladakh et au Zanskar.

À la suite d'une collecte étendue aux habitants de la station et des villages, la commune a récupéré près de 600 kg de vêtements.

Toutes ces tenues ont été récupérées par la Présidente de l'Association Hoka, Susy Van Antwerpen, le jeudi 21 mars 2019 en présence du Maire de la Commune, des Moniteurs de ski, des bénévoles et de Monsieur Nawang Tashi, représentant ladakhi.

C'est pourquoi l'association sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention de 2 630 € pour l'aider à acheminer ces vêtements qui sont précieux pour les populations locales.

L'association participera à la hauteur de 500 € pour couvrir la totalité des frais de transport qui s'élèvent à 3130,00 €.

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le 7 mai 2019 Stéphane SAUVEBOIS, maire



A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de :

- **VERSER** la subvention de 2 630,00 € à l'association HOKA.

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le maire, Stéphane SAUVEBOIS

